

## RÉUNION DU CONSEIL

12 DÉCEMBRE 2016

### COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille seize le douze décembre , les Membres du Conseil de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 6 décembre 2016 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Frédéric SANCHEZ.

Monsieur Guy PESSIOT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

#### **Etaient présents :**

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen) à partir de 18h06, Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait) jusqu'à 22h30, Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BEREGOVOY (Rouen), Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h04 et jusqu'à 20h02, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville), M. BREUGNOT (Gouy), Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BURES (Rouen), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CHABERT (Rouen), M. CHEKHEMANI (Rouen) à partir de 19h36, Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) à partir de 18h07 et jusqu'à 20h31, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 20h51, M. CORMAND (Canteleu), M. COULOMBEL (Elbeuf), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE (Duclair) à partir de 18h08 et jusqu'à 20h13, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly), M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18h57, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme DESCHAMPS (Rouen), Mme DIALLO (Petit-Couronne) jusqu'à 20h50, M. DUCABLE (Isneauville), M. DUPRAY (Grand-Couronne) à partir de 18h11 et jusqu'à 20h53, Mme EL KHILI (Rouen) à partir de 18h04, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 20h57, M. FONTAINE M. (Grand-Couronne) à partir de 18h04, Mme FOURNEYRON (Rouen) jusqu'à 20h50, Mme FOURNIER (Oissel), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GAYET (Grand-Quevilly) à partir de 18h04, M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GOURY (Elbeuf) à partir de 18h03 et jusqu'à 22h19, M. GRENIER (Le Houleme), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) à partir de 18h35, M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S.

(Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen) jusqu'à 22h55, M. HIS (Saint-Paër) à partir de 18h09 et jusqu'à 20h30 , M. HOUBRON (Bihorel) à partir de 18h04, M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu) à partir de 18h31, Mme LAHARY (Rouen), Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme) jusqu'à 20h51, M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume) jusqu'à 20h32, Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h06 et jusqu'à 20h02, M. LETAILLEUR (Petit-Couronne), Mme LEUMAIRE (Malaunay), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARTOT (Rouen), M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville) jusqu'à 20h, Mme MILLET (Rouen) à partir de 18h21, M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18h08 et jusqu'à 22h14, M. PENNELLE (Rouen) à partir de 18h03 et jusqu'à 21h24, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly) à partir de 18h03 et jusqu'à 20h51, Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier) à partir de 18h04 et jusqu'à 21h23, M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), Mme SLIMANI (Rouen), M. SPRIMONT (Rouen), Mme TAILLANDIER (Moulineaux) jusqu'à 19h48, M. TEMPERTON (La Bouille) à partir de 18h04 et jusqu'à 21h20, Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen), M. THORY (Le Mesnil-Esnard) jusqu'à 22h35, Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. VAN-HUFFEL (Maromme) jusqu'à 21h20, M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 20h45.

### **Etaient représentés :**

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. DESANGLOIS, M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION, M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) par Mme FLAVIGNY, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. MASSON, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) par M. MASSARDIER à partir de 20h02, M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) par Mme BAUD, Mme BUREL (Cléon) par M. OVIDE, Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard) par M. THORY jusqu'à 22h35, M. CHARTIER (Rouen) par M. LECOUSIN, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. BONNATERRE à partir de 20h51, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. LE NOE, M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen) par Mme PANE à partir de 18h03 et jusqu'à 22h14 et par Mme AUPIERRE à partir de 22h14, M. DELALANDRE (Duclair) par Mme MARRE à partir de 20h13, Mme DIALLO (Petit-Couronne) par M. RANDON à partir de 20h50, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par Mme PLATE jusqu'à 20h51 et par M. BARON à partir de 20h51, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. LETAILLEUR jusqu'à 18h11 et par Mme LALLIER à partir de 20h53, M. FONTAINE D.(Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme AUZOU à partir de 20h57, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. GAILLARD (Petit-Quevilly) par M. PENNELLE jusqu'à 21h24, M. GARCIA (Saint-Jacques-sur-Darnétal) par M. COULOMBEL, M. GRELAUD (Bonsecours) par Mme PIGNAT, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) par Mme ROUX jusqu'à 18h35, M. HIS(Saint-Paër) par M. LEFEBVRE à partir de 20h30 , M. LABBE (Rouen) par Mme KLEIN, M. LAUREAU (Bois-Guillaume) par M. SPRIMONT à partir de 20h32, Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND(Le Mesnil-sous-Jumièges) par Mme DEL SOLE, M. LEROY

(Franqueville-Saint-Pierre) par M. DUCABLE à partir de 20h02, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par M. DARDANNE, M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière) par M. DELESTRE, M. MERLE(Notre-Dame-de-Bondeville) par Mme M'FOUTOU jusqu'à 20h, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) par M. SAINT, Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville) par Mme THELLIER à partir de 20h, M. MOURET (Rouen) par M. PESSIOT, Mme PANE(Sotteville-lès-Rouen) par M. OBIN à partir de 22h14, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. ANQUETIN, Mme PLATE (Grand-Quevilly) par M. MARUT à partir de 20h51, M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier) par Mme HEBERT S. à partir de 21h23, Mme TAILLANDIER (Moulineaux) par Mme SANTO à partir de 19h48, Mme TOUTAIN (Elbeuf) par M. MERABET, M. VAN-HUFFEL (Maromme) par Mme MASURIER à partir de 21h20, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE à partir de 20h45.

**Etaient absents :**

Mme BARRIS (Grand-Couronne), M. DUCHESNE (Orival), M. DUPONT (Jumièges), Mme GROULT (Darnétal), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. JAOUEN (La Londe), M. LECERF (Darnétal).

**Développement et attractivité**

**\* Développement et attractivité - Equipements culturels - Cirque-Théâtre d'Elbeuf - Versement d'une contribution financière 2017 : autorisation - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2016\_0728)**

Le versement à l'EPCC Cirque-Théâtre d'Elbeuf d'une participation de 1 254 000 € pour 2017, sous réserve de l'inscription des crédits au budget 2017, a été autorisé.

Les termes de la convention à intervenir avec l'EPCC ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer la convention.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Equipements culturels - Musées- Projets d'expositions 2016/2017 : autorisation - Fixation des tarifs : approbation - Demandes de subventions : autorisation (DELIBERATION N° C2016\_0729)**

L'organisation des expositions et événements prévus au cours de la saison 2016/2017 et jusqu'à la fin de l'année 2017 a été autorisée.

Ce programme des expositions 2016/2017 sera constitué des événements suivants :

- des projets déclinés dans plusieurs musées métropolitains et le 106 intitulés La Ronde des Oeuvres et associant pour cette seconde édition, l'espace culturel Porte 10 du CHU et le musée National de l'Education,
- des projets spécifiques à chacun des musées, à savoir :
  - au musée des Antiquités, l'exposition « Trésors enlumines » entre le mois de Mars et le mois de Septembre 2017 et l'exposition « Rouen souterrain II » entre Juin et Septembre 2017,
  - au Musée des Beaux-Arts, l'exposition « Le Temps des Collections » à compter du 25 novembre 2016 au 21 mai 2017,
  - au Muséum d'Histoire Naturelle, l'exposition « Wildlife Photographer of the Year » en Juillet & Août 2017,

- à la Fabrique des savoirs, l'exposition « Hector Malot : le roman comme témoignage » du 17 décembre 2016 au 21 mai 2017 et l'exposition « Sur la piste des animaux inconnus » du 24 juin 2017 à mi-octobre 2017.

Le tarif du droit d'entrée à l'exposition a été fixé à 4 € pour l'exposition Hector Malot et Sur la Piste des animaux inconnus.

L'ensemble des autres tarifs définis pour les services liés à l'accès aux collections permanentes est maintenu.

Monsieur le Président a été habilité à solliciter les subventions envisageables notamment auprès de la DRAC et de la Région Normandie aux taux les plus élevés possible et à solliciter les partenariats.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Equipements culturels - Musées- Projet d'exposition au musée des Antiquités intitulée "Trésors enluminés de Normandie" - Fixation des tarifs et des jours et horaires d'ouverture - Demandes de subventions : autorisation**  
(DELIBERATION N° C2016\_0730)

L'organisation de l'exposition « Trésors Enluminés de Normandie » du 9 décembre 2016 au 19 mars 2017 au musée des Antiquités a été autorisée.

Le droit d'entrée à l'exposition a été fixé à 4 € et l'ensemble des autres tarifs définis pour les collections permanentes est maintenu.

La labellisation « Exposition d'Intérêt National » du Ministère de la Culture et de la Communication a été approuvée. La subvention afférente est de 12 000 €.

Monsieur le Président a été habilité à solliciter les subventions auprès de la DRAC et de la Région Normandie les plus élevées possible et à solliciter les partenariats.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Equipements culturels - Zénith- Fixation des tarifs "théâtre" pour la location de la salle applicables au 1er janvier 2017 : approbation**  
(DELIBERATION N° C2016\_0731)

Les tarifs « théâtre » pour la location de la salle du Zénith, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ont été approuvés.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Actions sportives - Adhésion à l'ANDES (Association Nationale Des Elus du Sport) : autorisation - Désignation d'un représentant**  
(DELIBERATION N° C2016\_0732)

L'adhésion à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport a été approuvée.

Le versement annuel des cotisations fixées par l'Assemblée Générale, sous réserve de l'inscription des crédits, a été approuvée.

Monsieur David LAMIRAY a été élu en qualité de représentant de la Métropole Rouen Normandie au sein de l'association.

Monsieur le Président a été habilité à signer tout document se rapportant à cette adhésion.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Equipements sportifs - Construction d'un complexe sportif à Caudebec-lès-Elbeuf - Fixation du coût de la construction : approbation - Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2016\_0733)**

Le coût de la construction d'un complexe sportif à Caudebec-lès-Elbeuf a été fixé à 4 131 358,27 € HT soit 4 957 629,92 € TTC.

La décision de confier au maître d'œuvre une mission complémentaire portant sur la gestion des eaux pluviales et des aménagements de la parcelle pour un montant de 6 685 € HT (8 022 € TTC) a été prise.

Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre fixant ce coût de réalisation.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Equipements sportifs - Piscine de la Cerisaie et piscine-patinoire des Feugrais - Choix du délégataire et contrat de délégation de service public 2017-2021 : approbation et autorisation de signature (DELIBERATION N° C2016\_0734)**

Le choix du Président de confier la délégation par affermage de la piscine de la Cerisaie et de la piscine-patinoire des Feugrais à la société VERT MARINE, pour une durée de 4 ans et 11 mois, à compter du 1er février 2017 a été approuvé.

Les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer le contrat de délégation de service public avec la société VERT MARINE.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Equipements sportifs - Palais des Sports - Enveloppe financière dédiée à la programmation 2017 : approbation - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2016\_0735)**

L'enveloppe budgétaire d'un montant de 390 000 € consacrée à la programmation événementielle du Kindarena pour l'année 2017, sous réserve de l'inscription des crédits au budget 2017, a été approuvée.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Equipements sportifs - Palais des Sports -  
Approbation d'une démarche de consultation - Versement d'une redevance journalière :  
approbation (DELIBERATION N° C2016\_0736)**

Le lancement d'un appel à candidatures pour l'installation temporaire d'une offre de restauration rapide de type Food-truck sur le parvis du Kindarena pour la période du 13 au 20 janvier 2017 a été approuvé.

Les tarifs d'occupation du domaine public métropolitain tels que prévus par délibération du 29 juin 2016 ont été complétés en fixant le montant de la redevance de 150 € net fixé par jour d'ouverture pour chacun des occupants qui sera retenu à l'issue de cet appel à candidatures, pour la période du 13 au 20 janvier 2017.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Actions de développement économique - Rouen  
Normandie Création - Grille tarifaire applicable au 1er janvier 2017 : adoption  
(DELIBERATION N° C2016\_0737)**

La nouvelle grille tarifaire jointe à la délibération et ses annexes, qui prendront effet au 1er janvier 2017, a été adoptée.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Actions de développement économique - Rouen  
Normandie Création - Seine Innopolis - Gestion et animation de la Cantine numérique par  
l'Association Normandie Web Xperts - Versement d'une subvention : autorisation -  
Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2016\_0738)**

La convention à intervenir avec l'Association Normandie Web Xperts jointe en annexe de la délibération a été approuvée.

Le versement d'une subvention de 180 000 € sur 3 ans, soit 70 000 € en 2017, 60 000 € en 2018, 50 000 € en 2019 à cette association a été autorisé.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Actions de développement économique - Dérogation au repos dominical - Actualisation de la position de principe**  
(DELIBERATION N° C2016\_0739)

L'avis du représentant de l'Etat selon lequel il convient de délibérer à chaque sollicitation des communes du territoire en matière de dérogation au repos dominical et d'abroger en conséquence la délibération du 19 mai 2016, a été acté.

Adoptée (Abstention : 19 voix).

**\* Développement et attractivité - Actions de développement économique - SPL Rouen Normandie Aménagement - Rapport des actionnaires 2015** (DELIBERATION N° C2016\_0740)

Le Conseil métropolitain a pris acte de la présentation du rapport annuel 2015 de SPL Rouen Normandie Aménagement.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Actions de développement économique - Rouen Normandy Invest (RNI) - Conseil d'Administration - Désignation d'un représentant**  
(DELIBERATION N° C2016\_0741)

Il a été décidé à l'unanimité et conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, de ne pas recourir au vote à scrutin secret.

Monsieur Frédéric SANCHEZ a été élu en qualité de représentant de la Métropole Rouen Normandie au sein du conseil d'administration de Rouen Normandie Invest.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Actions de développement économique - Orientations du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) : adoption** (DELIBERATION N° C2016\_0742)

Les orientations du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internalisation (SRDEII), élaborées conjointement avec la Région Normandie, ont été adoptées.

Adoptée (Contre : 16 voix – Abstention : 9 voix).

**\* Développement et attractivité - Parc des expositions - Délégation de Service Public 2011-2018 - Avenant n° 1 au contrat d'affermage du 29 juin 2011 : autorisation de signature**  
(DELIBERATION N° C2016\_0743)

Le montant de l'indemnité due au délégataire en raison de l'interruption d'exploitation partielle du Parc des Expositions causée par la réhabilitation par tranches successives des halls, a été fixé à 178 330 € nets de TVA.

La grille tarifaire sera annexée au contrat. Les termes de l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public par affermage du Parc des Expositions du 29 juin 2011 ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Solidarité - Santé et actions sociales - Transfert de deux compétences sociales du Département - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2016\_0744)**

Les termes de la convention de transfert de compétences à intervenir avec le Département de Seine-Maritime et son annexe 1, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer cette convention avec le Département de Seine-Maritime.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Solidarité - Santé et actions sociales - Prévention Spécialisée - Rapport sur la tarification 2017 des Etablissements et Services Sociaux et Médico Sociaux menant des actions de prévention spécialisée - Adoption (DELIBERATION N° C2016\_0745)**

Sous réserve de l'entrée en vigueur du transfert de compétence :

Il a été décidé que les propositions budgétaires 2017 déposées par les gestionnaires feront l'objet d'un examen individualisé au regard des caractéristiques propres à chaque gestionnaire, de l'objectif de réduction des inégalités et prenant en compte les points suivants : maîtrise du budget de la collectivité pour la fixation des tarifs individuels des établissements, recherche d'économie de gestion, redéploiements de moyens, encouragement des projets de coopération structurés entre établissements et services

Il a été décidé de s'appuyer sur des indicateurs pour fixer le taux d'évolution des budgets de chaque service en fonction de ses caractéristiques : indicateurs coût équivalent temps plein, indicateurs de dépenses au regard de l'activité et du personnel, indicateurs de poids des groupes de dépenses dans le total des charges.

La prise en compte d'un taux métropolitain moyen d'évolution des budgets de 1 % de l'enveloppe 2016 accordée par le Département dans le cadre de sa tarification pour l'année 2016, déduction faite des financements exceptionnels, a été approuvée comme orientation pour la tarification 2017 des six Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux menant des actions de « Prévention Spécialisée » sur le territoire métropolitain.

Cette tarification 2017 inclut en priorité la reconduction annuelle des moyens et le financement des mesures réglementaires précisément justifiées et argumentées.

Une attention particulière sera portée à la recherche d'économies de gestion, aux redéploiements de crédits entre structures et à la reprise de certaines provisions et réserves. Seules les mesures nouvelles susceptibles d'être financées par redéploiement de financements existants seront autorisées.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Solidarité - Santé et actions sociales - Prévention Spécialisée - Conventions tripartites à intervenir : adoption et autorisation de signature - Instances de pilotage : création (DELIBERATION N° C2016\_0746)**

Sous réserve de l'entrée en vigueur du transfert de compétence :

Les termes du modèle de convention cadre tripartite relatif à la mise en oeuvre d'actions de Prévention Spécialisée ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer les conventions tripartites individualisées avec :

- la ville de Canteleu et l'Association du Foyer de Prévention et d'Animation de Canteleu (AFPAC),
- la ville de Caudebec-lès-Elbeuf et l'Association de Prévention de la Région Elbeuvienne (APRE),
- la ville de Cléon et l'Association de Prévention de la Région Elbeuvienne (APRE),
- la ville de Darnétal et l'Association pour la Prévention de l'Est de Rouen (APER),
- la ville d'Elbeuf et l'Association de Prévention de la Région Elbeuvienne (APRE),
- la ville de Grand-Couronne et l'association Comité d'Action et de Promotion Sociale (CAPS),
- la ville de Oissel et l'Association de Prévention de la Région Elbeuvienne (APRE),
- la ville de Petit-Quevilly et l'association Comité d'Action et de Promotion Sociale (CAPS),
- la ville de Rouen et l'Association Rouennaise d'Education de la Jeunesse (AREJ),
- la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray et l'Association Stéphanaise de Prévention Individuelle et Collective (ASPIC),
- la ville de Sotteville-lès-Rouen et l'association Comité d'Action et de Promotion Sociale (CAPS),
- la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et l'Association de Prévention de la Région Elbeuvienne (APRE)

La création de deux instances de concertations métropolitaines, le comité métropolitain de pilotage et le comité technique et deux instances de concertation locales, le comité de pilotage local et le comité technique local a été approuvée.

La composition du comité métropolitain de pilotage, à savoir : le Président de la Métropole, l'élue de la Métropole en charge de la Santé et de l'Action Sociale à la Métropole, ou, en son absence ou empêchement, l'élue chargée du suivi du PLIE, les élus des communes concernées par les actions de prévention spécialisée, les Présidents des associations de prévention spécialisée, les représentants de l'État et du Département, a été approuvée.

La composition du comité de pilotage local, à savoir : l'élue de la Métropole en charge de la Santé et de l'Action Sociale à la Métropole, ou, en son absence ou empêchement, l'élue chargée du suivi du PLIE, les élus des communes concernées par les actions de prévention spécialisée, les techniciens concernés de la commune et de la Métropole, les présidents et/ou directeurs des associations de prévention spécialisée, a été approuvée.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Solidarité - Santé et actions sociales - Aide aux jeunes en difficulté - Institution d'un fonds d'aide aux jeunes - Règlement intérieur : approbation - Création de deux comités locaux d'attribution et de trois régions d'avance : autorisation (DELIBERATION N° C2016\_0747)**

Sous réserve de l'entrée en vigueur de la convention de transfert de compétences, l'institution du Fonds d'aide aux jeunes à compter du 1er janvier 2017, a été approuvée.

Les termes du règlement intérieur du Fonds d'Aide aux Jeunes annexé à la délibération, ont été approuvés.

La création de deux Comités Locaux d'Attribution chargés d'émettre un avis sur les demandes d'aides au regard de ce règlement, présidé par l'élu de la Métropole en charge de la thématique « aide aux jeunes en difficulté » ou de son représentant, a été approuvée.

La création de trois régies d'avances a été approuvée : une régie d'avances pour permettre d'effectuer les versements des aides octroyées dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) pour les jeunes en difficulté des communes du périmètre de la Métropole concernées par les actions de la Mission Locale de Rouen - une régie d'avances pour permettre d'effectuer les versements des aides octroyées dans le cadre du Fonds d'Aide aux jeunes (FAJ) pour les jeunes en difficulté des communes du périmètre de la Métropole concernées par les actions de la Mission Locale d'Elbeuf - une régie d'avances pour permettre d'effectuer les versements des aides octroyées dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) pour les jeunes en difficulté des communes du périmètre de la Métropole concernées par les actions de la Mission Locale de Caux-Seine-Austreberthe.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité – Solidarité - Emploi et insertion- Association Mission Locale de l'Agglomération Rouennaise et Association Accueil Avenir Jeunes Mission Locale de l'Agglomération Elbeuvienne - Versement de subventions au titre de l'année 2017 : autorisation - Versement d'indemnités pour la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes : autorisation - Convention à intervenir : autorisation de signature**  
(DELIBERATION N° C2016\_0748)

Sous réserve de l'entrée en vigueur de la convention de transfert de compétences, l'attribution d'une subvention à hauteur de 508 998 € en 2017 à l'association Mission Locale de l'Agglomération Rouennaise et d'une indemnité de frais de gestion du Fonds d'aide aux jeunes de 47 578 € pour la gestion de ce fonds sur les 45 communes de son ressort situées sur le territoire métropolitain et pour les 16 communes du ressort de la Mission locale Caux-Seine-Austreberthe situées sur le territoire métropolitain, ont été approuvées.

L'attribution d'une subvention à hauteur de 171 101 € pour l'année 2017 à l'association Accueil Avenir Jeunes Mission Locale de l'Agglomération Elbeuvienne et d'une indemnité de frais de gestion du Fonds d'aide aux jeunes de 6 946 € pour la gestion de ce fonds sur les 10 communes de son ressort situées sur le territoire métropolitain, ont été approuvées.

Monsieur le Président a été habilité à signer les conventions à intervenir avec l'association Mission Locale de l'Agglomération Rouennaise et l'association Accueil Avenir Jeunes Mission Locale de l'Agglomération Elbeuvienne.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité – Solidarité- Lutte contre les discriminations- Droit des femmes - 2ème plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale : approbation et autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016\_0749)

Le 2ème Plan d'actions pour l'égalité des femmes et des hommes décliné au travers des compétences de la Métropole, a été approuvé.

Monsieur le Président a été habilité à signer le Plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes 2017-2019, et tout document nécessaire à sa mise en oeuvre.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Tourisme - Adhésion à l'Association Conférence Nationale du Tourisme Urbain : autorisation - Désignation des représentants de la Métropole (DELIBERATION N° C2016\_0750)**

L'adhésion de la Métropole à l'association « Conférence Nationale du Tourisme Urbain » à compter de 2017 en tant que membre adhérent, a été autorisée.

Le versement de la cotisation annuelle dont le montant est fixé à 4 000 €, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants, a été autorisée.

Messieurs Guy PESSIOT et Laurent BONNATERRE ont été élus en qualités de représentants de la Métropole Rouen Normandie au sein de l'association.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Tourisme - Rouen Normandie Tourisme et Congrès - Versement d'une avance sur la subvention de fonctionnement 2017 - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2016\_0751)**

Le versement d'une avance sur la subvention de fonctionnement 2017 à Rouen Normandie Tourisme et Congrès, d'un montant de 150 000 €, a été autorisé.

Les termes de la convention à intervenir avec l'Office de Tourisme Rouen Normandie Tourisme et Congrès ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

**Organisation générale**

**\* Organisation générale - Délégation au Président (DELIBERATION N° C2016\_0752)**

Il a été procédé à quelques ajustements dans la délégation de pouvoirs au Président (elles figurent en gras dans la délibération).

Adoptée.

**\* Organisation générale - Pacte Métropolitain d'innovation**  
(DELIBERATION N° C2016\_0753)

Le pacte métropolitain d'innovation « Réinventer la Seine » a été approuvé.

Monsieur le Président a été habilité à signer le pacte métropolitain d'innovation « Réinventer la Seine » avec l'État et les conventions financières à intervenir et tout document nécessaire à l'attribution des subventions, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

Adoptée (Abstention : 19 voix).

**\* Organisation générale - Expression des groupes d'élus et des conseillers non constitués en groupe - Modification du règlement intérieur : approbation**  
(DELIBERATION N° C2016\_0754)

Quelques ajustements ont été apportés dans le règlement intérieur de la Métropole Rouen Normandie aux fins de permettre aux élus n'appartenant pas à un groupe politique constitué au sein de notre assemblée, d'user du droit d'expression dévolu aux conseillers n'appartenant pas à la majorité.

Le nombre minimal d'élus pour former un groupe est porté à 6.

Adoptée (Contre : 3 voix – Abstention : 41 voix).

**\* Organisation générale - Développement et attractivité - Politique culturelle - Activités et actions culturelles - Définition de l'intérêt métropolitain** (DELIBERATION N° C2016\_0755)

Dans une logique de continuité des services, les activités et actions culturelles suivantes ont été déclarées d'intérêt métropolitain :

- le financement des associations qui assurent la promotion des équipements culturels d'intérêt métropolitain et qui participent à la mise en œuvre de leurs projets (Les amis des musées de la Ville de Rouen, Les amis des musées de la Métropole et du Département, l'association pour la promotion de l'art contemporain (APAC), le Consortium des sociétés savantes, l'Amistorial, ...)

- la conception, l'organisation, la mise en œuvre du festival Spring décliné sur le territoire métropolitain,

- le soutien à des manifestations uniques, emblématiques, structurantes participant du développement culturel local et de l'attractivité du territoire suivantes (liste fermée) : le festival Rouen-Normandie du Livre de Jeunesse, le festival Viva Cité, le festival Normandiebulle, le festival Normandie Impressionniste,

- la conception, l'organisation, la mise en œuvre et le soutien à des manifestations et actions en lien et complément de l'offre communale dans une démarche de valorisation des talents locaux (liste fermée) : les visites d'ateliers d'artistes, la programmation estivale,

- la conception, l'organisation, la mise en œuvre d'une part, et le soutien d'autre part, des actions de valorisation patrimoniale suivantes (liste fermée) : les actions menées au titre du label Villes et Pays d'art et d'histoire, les projections monumentales.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès des partenaires financiers potentiels dans le cadre de la mise en œuvre des manifestations et actions culturelles d'intérêt métropolitain.

L'entrée en vigueur de la délibération a été fixée au 1er janvier 2017.

Adoptée, à la majorité qualifiée des membres du Conseil et à l'unanimité des membres présents et représentés (146 voix).

**\* Organisation générale - Développement et attractivité - Politique culturelle - Equipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs - Définition de l'intérêt métropolitain**  
(DELIBERATION N° C2016\_0756)

Dans une logique de continuité des services, les équipements culturels, socioculturels et socio-éducatifs suivants ont été déclarés d'intérêt métropolitain :

- la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement des équipements uniques, emblématiques, structurants et participant à l'attractivité du territoire suivants (liste fermée) :

- le Zénith,

- le 106,

- le Cirque-Théâtre d'Elbeuf,

- la Fabrique des savoirs, le Musée des Beaux-Arts, le Musée Le Secq des Tournelles, le Musée de la Céramique et

- le Muséum d'Histoire naturelle dans le cadre de la constitution de la Réunion des Musées Métropolitains, qui comprend également les musées départementaux transférés dans le cadre d'une délégation de compétence par convention : le Musée des Antiquités, le Musée Industriel de la Corderie Vallois et le Musée Pierre Corneille,

- la Régie des Panoramas (intégrant le Panorama XXL, l'Historial Jeanne d'Arc et la Tour Jeanne d'Arc),

- le réseau des Maisons des forêts.

- la reconversion, la réhabilitation et la gestion de l'Aître Saint-Maclou,

L'entrée en vigueur de la délibération a été fixée au 1er janvier 2017.

Adoptée, à la majorité qualifiée des membres du Conseil et à l'unanimité des membres présents et représentés (146 voix).

**\* Organisation générale - Développement et attractivité - Politique sportive - Activités ou actions sportives - Définition de l'intérêt métropolitain** (DELIBERATION N° C2016\_0757)

Dans une logique de continuité des services, il a été reconnu d'intérêt métropolitain :

- le soutien financier des activités et actions sportives de haut niveau des clubs dont l'équipe première en catégorie senior évolue dans un championnat amateur et/ou professionnel dans un équipement métropolitain : La SAS US Quevilly Rouen Métropole dont l'équipe évolue au Stade R. Diochon, La SASP Rouen Métropole Basket dont l'équipe évolue au sein du Kindarena, Le Oissel Rouen Métropole Handball dont l'équipe évolue au sein du Kindarena,

- le soutien financier des activités et actions sportives de haut niveau des clubs dont le projet d'accession au plus haut niveau national et au-delà pour leur équipe première senior a été partagé et validé par la Métropole sur la base d'une politique de promotion et de rayonnement de la Métropole : La SASP Rouen Hockey Elite dont l'équipe évolue au centre Guy Boissière à Rouen, Le Stade Rouennais de Rugby dont l'équipe évolue au stade Jean Mermoz à Rouen,
- le soutien des activités et actions sportives des clubs dont l'équipe première évolue dans un championnat amateur de niveau national en catégorie senior,
- le soutien de la métropole à des manifestations et événements sportifs d'ampleur nationale ou internationale,
- le soutien aux clubs dont des athlètes participent à des compétitions européennes et/ou internationales et qui, dans ce cadre, véhiculeront l'image de la Métropole,
- le soutien des projets, activités et dispositifs spécifiques déclarés au cas par cas d'intérêt métropolitain sur la base d'une convention avec les partenaires concernés :
  - le dispositif d'aide à la rémunération d'éducateurs chargés de développer l'accès au sport et à l'intégration dans les clubs des personnes en situation de handicap,
  - le dispositif d'aide à l'achat d'équipements spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap,

Les règlements d'aides ainsi modifié qui précisent les conditions d'éligibilité et les modalités d'instruction des projets et fixent les règles d'intervention financière de la Métropole ont été adoptés.

L'entrée en vigueur de la délibération a été fixée au 1er janvier 2017.

Adoptée, à la majorité qualifiée des membres du Conseil et à l'unanimité des membres présents et représentés (146 voix).

**\* Organisation générale - Développement et attractivité - Politique Sportive - Equipements sportifs - Définition de l'intérêt métropolitain (DELIBERATION N° C2016\_0758)**

Dans une logique de continuité des services, il a été déclaré d'intérêt métropolitain :

- l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'animation des équipements sportifs uniques, emblématiques, structurants et participants à l'attractivité du territoire suivants : le Palais des sports (Kindarena) à Rouen, le Stade Robert Diochon à Petit Quevilly, la piscine de la Cerisaie à Elbeuf-sur-Seine, la piscine-patinoire des Feugrais à Cléon, la base de loisirs de Bédanne à Tourville-la-Rivière, ainsi que la réalisation des études préalables et de faisabilité liées à la réhabilitation du stade Mermoz.

L'entrée en vigueur de la délibération a été fixée au 1er janvier 2017.

Adoptée, à la majorité qualifiée des membres du Conseil et à l'unanimité des membres présents et représentés (146 voix).

**\* Organisation générale - Solidarité - Politique Sociale - Activités et actions sociales -  
Définition de l'intérêt Métropolitain (DELIBERATION N° C2016\_0759)**

Dans une logique de continuité des services, il a été déclaré d'intérêt métropolitain :

- la mise en œuvre d'une politique de prévention et de lutte contre les discriminations qui se traduit par le biais d'un plan territorial d'actions,
- la mise en œuvre d'une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes par le biais d'un plan d'actions,
- l'adhésion et la participation au groupement d'intérêt public Conseil Départemental d'Accès au Droit de Seine Maritime,
- la participation au financement des Missions Locales œuvrant sur le territoire de la Métropole,
- le soutien aux actions et activités sociales en lien avec l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès des partenaires financiers potentiels dans le cadre de la mise en œuvre des actions et dispositifs d'action sociale facultative d'intérêt métropolitain.

L'entrée en vigueur de la délibération a été fixée au 1er janvier 2017.

Adoptée, à la majorité qualifiée des membres du Conseil et à l'unanimité des membres présents et représentés (146 voix).

**\* Organisation générale - Urbanisme - Opérations ou actions d'aménagement et études préalables à des opérations d'aménagement : reconnaissance de l'intérêt métropolitain (DELIBERATION N° C2016\_0760)**

Dans une logique de continuité des services, il a été reconnu d'intérêt métropolitain les opérations ou actions d'aménagement suivantes : aménagement de la Presqu'île Rollet et des bords de Seine (espace délimité au sud par le boulevard Bethencourt et à l'est par le pont Guillaume le Conquérant) ; aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Aubette-Martainville » dénommée Rouen Innovation Santé destinée à permettre l'accueil d'activités économiques mais comportant également la réalisation de logements ; aménagement dans le cadre d'une ZAC de l'« Ecoquartier Flaubert » ; aménagement des Quais bas rive gauche de Rouen (espace compris entre les ponts Corneille et Guillaume le Conquérant),

Il a été reconnu d'intérêt métropolitain les études préalables à des opérations d'aménagement suivantes : quartier urbain de la gare Saint-Sever : études de programmation, de faisabilité et pré-opérationnelle dans la perspective de la création d'une ZAC.

Adoptée, à la majorité qualifiée des membres du Conseil et à l'unanimité des membres présents et représentés (146 voix).

**\* Organisation générale - Gestion funéraire - Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires : définition de l'intérêt métropolitain**  
(DELIBERATION N° C2016\_0761)

Il a été reconnu d'intérêt métropolitain la gestion, l'extension et la translation des grands sites cinéraires de plus de 10 ha en cohérence avec la compétence détenue en matière de crématoriums.

Adoptée, à la majorité qualifiée des membres du Conseil et à l'unanimité des membres présents et représentés (146 voix).

**Urbanisme et Habitat**

**\* Urbanisme et habitat - Gens du voyage - Association Relais Accueil Gens du Voyage (RAGV) - Versement d'une subvention : autorisation - Convention à intervenir : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016\_0762)

Le versement d'une subvention de 153 335 € annuelle à l'association Relais Accueil Gens du Voyage pour 3 années, sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets 2017, 2018 et 2019, a été autorisé.

Les termes de la convention ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer la convention correspondante avec l'association Relais Accueil des Gens du Voyage.

Adoptée.

**\* Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Convention intercommunale d'équilibre territorial : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016\_0764)

La convention intercommunale d'équilibre territorial comprenant les orientations stratégiques en matière d'attributions et le programme d'action ont été approuvés. La convention intercommunale d'équilibre territorial sera annexée au contrat de ville de la Métropole Rouen Normandie.

Monsieur le Président ou son Vice-Président ont été autorisés à signer la convention et tous les documents à intervenir pour sa mise en œuvre.

Adoptée (Contre : 25 voix).

**\* Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2018-2023** (DELIBERATION N° C2016\_0765)

L'engagement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2018-2023 de la Métropole Rouen Normandie a été approuvé.

L'association de l'État, des maires de l'ensemble des communes de la Métropole, de la Région Normandie, du Département de Seine Maritime, de l'Union Sociale pour l'Habitat de Haute Normandie, de l'Association Régionale des SEM, Action Logement, de La Caisse des Dépôts et Consignations, de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Maritime, de l'Etablissement Public Foncier de Normandie ainsi que des représentants d'associations œuvrant dans le domaine du logement dans le cadre d'un comité de pilotage qui sera créé dès le lancement de la démarche d'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat, a été approuvée.

Adoptée.

**\* Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Délégation des aides à la pierre 2016- Avenant de fin de gestion aux conventions avec l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (DELIBERATION N° C2016\_0766)**

Les deux avenants de fin de gestion aux conventions régissant la gestion des aides à la pierre dans le cadre de la délégation de compétence, pour l'année 2016, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ces deux avenants à intervenir avec l'État et l'ANAH.

Adoptée.

**\* Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Déville-lès-Rouen - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Bilan de la concertation : approbation (DELIBERATION N° C2016\_0767)**

Le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Déville-lès-Rouen, a été approuvé.

Adoptée.

**\* Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune d'Isneauville - Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation (DELIBERATION N° C2016\_0768)**

La modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Isneauville a été approuvée.

Adoptée.

**\* Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Maromme - Modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Bilan de la concertation : approbation (DELIBERATION N° C2016\_0769)**

Le projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Maromme a été approuvé.

Adoptée.

**\* Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Petit-Quevilly - Révision du Règlement Local de Publicité : approbation (DELIBERATION N° C2016\_0770)**

Le Règlement Local de Publicité a été approuvé et il sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de Petit-Quevilly, conformément à l'article L 581-14-1 5° du Code de l'Environnement.

Adoptée.

**\* Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Quevillon - Modification n° 3 du Plan d'Occupation des Sols - Bilan de la concertation : approbation (DELIBERATION N° C2016\_0771)**

La modification n° 3 du Plan d'Occupation des Sols de Quevillon a été approuvée.

Adoptée.

**\* Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Quevillon - Révision allégée n° 1 du Plan d'Occupation des Sols - Bilan de la concertation : approbation (DELIBERATION N° C2016\_0772)**

La révision allégée n° 1 du Plan d'Occupation des Sols de Quevillon a été approuvée.

Adoptée.

**\* Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf - Révision simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation (DELIBERATION N° C2016\_0773)**

Le projet de révision selon des modalités simplifiées du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf a été approuvé.

Adoptée.

**\* Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Saint-Martin-du-Vivier - Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (DELIBERATION N° C2016\_0774)**

Le bilan de la concertation mise en oeuvre au cours de la procédure d'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Martin-du-Vivier, a été dressé.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Martin-du-Vivier a été arrêté.

Avant approbation, le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Martin-du-Vivier sera soumis à enquête publique et Monsieur le Président a été autorisé à prendre tous les actes nécessaires à cette fin.

La présente délibération accompagnée du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Martin-du-Vivier arrêté sera transmise aux personnes publiques associées et autres organismes devant être consultés, selon les dispositions du Code de l'Urbanisme.

Adoptée.

**\* Urbanisme et habitat - Urbanisme - Parc du Champ Libre - Implantation d'une ferme permacole - Redevance d'occupation temporaire du logement de la ferme et de la redevance pour l'exploitation des terres mises à disposition : approbation**  
(DELIBERATION N° C2016\_0775)

Le montant de la redevance pour exploiter les terres mises à disposition dans le cadre de la mise en place d'une ferme permacole et utiliser les bâtiments agricoles (serres, locaux de stockage...) a été fixé à 40 € / hectare exploité / an, indexé sur l'indice national des fermages connu à la date de notification de la convention d'occupation temporaire, révisable annuellement.

Le montant de la redevance pour occupation d'un logement d'environ 110 m<sup>2</sup> a été fixé à 470€ / mois, indexé sur l'indice de référence des loyers connu à la date de notification de la convention d'occupation temporaire, révisable annuellement.

Adoptée.

**\* Urbanisme et habitat - Urbanisme - Engagement de la Métropole Rouen Normandie au financement du Contournement Est de Rouen - Liaison A28 - A13 -**  
(DELIBERATION N° C2016\_0776)

Le soutien de la Métropole Rouen Normandie au projet de Contournement Est de Rouen – Liaison A28/A13, en signant une lettre d'engagement au financement de la réalisation de cette infrastructure prévoyant, pour la Métropole Rouen Normandie et le Département de Seine-Maritime, une participation d'environ 30% de la part des collectivités, a été décidé.

Il est précisé que la répartition entre le Département et la Métropole Rouen Normandie sera arrêtée d'un commun accord lors de l'élaboration du protocole de financement, en amont du lancement de la consultation pour le choix de la société concessionnaire.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adoptée (Contre : 35 voix – Abstention : 4 voix).

**Espaces publics et mobilité**

**\* Espaces publics et mobilité - Aménagement et grands projets Ecoquartier Flaubert- Libération des emprises ferroviaires et reconstitution des installations ferroviaires - Versement d'une subvention : approbation - Convention à intervenir avec la SNCF : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016\_0777)

Le principe de versement en 2017 d'une participation de la Métropole Rouen Normandie de 108 600 € TTC au titre du relogement provisoire des équipes SNCF et de 1 716 324 € HT au titre

des études et travaux de reconstitution des fonctionnalités ferroviaires, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice 2017, a été approuvé.

Monsieur le Président a été habilité à signer la convention jointe à intervenir avec SNCF Réseau, relative au financement du relogement provisoire et de la reconstitution des fonctionnalités ferroviaires, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Adoptée (Abstention : 25 voix).

**\* Espaces publics et mobilité - Espaces publics Stationnement- Parking Franklin à Elbeuf-sur-Seine - Délégation de service public pour l'exploitation en régie intéressée du stationnement payant sur voirie et en parc souterrain - Indexation des tarifs, rémunération forfaitaire et bordereau de prix au 1er janvier 2017 : approbation**  
(DELIBERATION N° C2016\_0778)

Le coefficient d'indexation, « K » a été fixé à 1 pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017.

La grille tarifaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 a été approuvée.

Le versement d'une rémunération forfaitaire annuelle du délégataire de 100 205 € HT soit 120 246 € TTC, par la Métropole Rouen Normandie, selon la clé de répartition définie dans la délibération du conseil de la Métropole du 19 mai 2016 et dans la délibération du conseil municipal de la Ville d'Elbeuf du 27 mai 2016.

Le bordereau des prix applicables à compter du 1er janvier 2017 a été approuvé.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Stationnement- Parking du Palais à Rouen - Délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du parc de stationnement public - Indexation des tarifs au 1er janvier 2017 : approbation**  
(DELIBERATION N° C2016\_0779)

Le coefficient d'indexation « K » a été fixé à 1,01247 pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017.

La grille tarifaire applicable à compter du 1er janvier 2017 a été approuvée.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Stationnement- Parkings en ouvrage exploités par la SPL Rouen Normandie Stationnement - Tarification exceptionnelle : approbation** (DELIBERATION N° C2016\_0780)

La mise en place d'une tarification spécifique, les dimanches 4, 11 et 18 décembre 2016 ainsi que le 15 janvier 2017, dans les parkings exploités par la SPL Rouen Normandie Stationnement (Parc Cathédrale / Office du tourisme, Parc de l'Hôtel de Ville, Parc du Vieux-Marché et Parc Opéra / Théâtre des Arts à Rouen) et la fixation à 2 € du tarif de stationnement de la tranche horaire allant de 10 à 18 h ,ont été approuvés.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Stationnement- Parkings en ouvrage - Parc centre à Elbeuf-sur-Seine, Parc de la Pucelle, Parc Saint-Marc et Parking de la gare à Rouen - Parking Palais de Justice/Musée des Beaux-Arts à Rouen - Rapports des délégués 2015 (DELIBERATION N° C2016\_0781)**

Le Conseil métropolitain a pris acte de la présentation du rapport annuel 2015 de :

- INDIGO, délégué de service public du Parc centre-Ville d'Elbeuf,
- INDIGO, délégué de service public du Parc de la Pucelle à Rouen,
- INDIGO, délégué de service public du Parc Saint-Marc à Rouen,
- Q Park Services, délégué de service public du Parking Palais de Justice/ Musée des Beaux-Arts à Rouen,
- EFFIA Concessions, délégué de service public du Parking de la gare de Rouen Ville.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Stationnement- SPL Rouen Normandie Stationnement - Désignation d'un représentant (DELIBERATION N° C2016\_0782)**

Il a été décidé à l'unanimité et conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à scrutin secret.

Monsieur Dominique RANDON a été élu en qualité de représentant de la Métropole Rouen Normandie au sein de la SPL Rouen Normandie Stationnement.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Voirie- Comité français de l'Association mondiale de la route (CF-AIPCR) - Adhésion et désignation d'un représentant (DELIBERATION N° C2016\_0783)**

L'adhésion par la Métropole Rouen Normandie au Comité Français de l'Association mondiale de la Route, dont le montant d'adhésion pour l'année 2017 est de 1 000 €, a été approuvée.

Il a été décidé à l'unanimité et conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, de ne pas recourir au vote à scrutin secret.

Monsieur Jean-Marie MASSON a été élu en qualité de représentant de la Métropole Rouen Normandie au sein du Comité Français de l'Association mondiale de la Route.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Voirie- Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) - Adhésion et désignation d'un représentant (DELIBERATION N° C2016\_0784)**

L'adhésion par la Métropole Rouen Normandie à l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité, dont le montant d'adhésion pour l'année 2017 est de 600 €, a été approuvée.

Il a été décidé à l'unanimité et conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, de ne pas recourir au vote à scrutin secret.

Monsieur Jean-Marie MASSON a été élu en qualité de représentant de la Métropole Rouen Normandie à l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Voirie- Programme de travaux 2017 - Lancement des consultations et marchés à intervenir : autorisation de signature - Demande de subventions : autorisation (DELIBERATION N° C2016\_0785)**

Monsieur le Président a été autorisé à lancer les consultations pour les opérations non engagées, sous réserve de l'approbation du programme de travaux 2017, ainsi que pour les opérations prévues pour 2016 non encore engagées qu'il convient d'ajuster.

Monsieur le Président a été habilité à signer les marchés à intervenir, le cas échéant après attribution par la Commission d'Appels d'Offres dans le cadre des procédures formalisées, et à signer tous documents s'y rapportant et nécessaires à leur exécution.

Il a été autorisé également à solliciter auprès du Département de Seine-Maritime et de tout autre organisme les subventions auxquelles la Métropole pourrait prétendre.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Voirie- Requalification de l'avenue Jean Jaurès à Petit-Quevilly : approbation du programme (DELIBERATION N° C2016\_0786)**

Le programme de requalification de l'avenue Jean Jaurès à Le-Petit-Quevilly a été approuvé.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Voirie- Convention relative aux modalités pratiques de déroulement de la viabilité hivernale avec le Département de l'Eure : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2016\_0787)**

Les termes de la convention relative aux modalités pratiques de déroulement de la viabilité hivernale à intervenir avec le Département de l'Eure ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer cette convention.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Voirie- Aménagement des accès définitifs au pont Flaubert en rive gauche de la Seine - Statut des routes - Avis**  
(DELIBERATION N° C2016\_0788)

Un avis favorable a été rendu sur :

- l'attribution du statut de route express aux infrastructures d'accès définitifs du pont Flaubert en rive gauche de la Seine,
- sur le retrait du statut de route express aux routes et sections de routes nationales pour lesquelles il est proposé un déclassement de la voirie nationale et le reclassement qui est prévu par le Code de la Voirie Routière dans la voirie « communale » pour les routes et sections de routes nationales déclassées de la voirie nationale.

Il est précisé que ce reclassement, du fait de la création de la Métropole Rouen Normandie dotée de la compétence voirie entraînera de fait le transfert de ce patrimoine dans le domaine métropolitain et qu'il ne concerne pas l'ex RN138 déjà déclassée par arrêté préfectoral du 16 septembre 2016.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Arc Nord Sud T4- Plan de financement du projet : approbation - Convention de Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) à intervenir avec l'Etat : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016\_0789)

Le plan de financement du projet Arc Nord Sud s'établissant comme suit : État (FSIL) 3 511 725,70 € HT - Région Normandie 30 000 000,00 € HT et Métropole Rouen Normandie 54 281 457,30 € HT soit un total de 87 793 183,00 € HT, a été approuvé.

Les dispositions de la convention du Fonds de Soutien à l'Investissement Local ont été approuvées.

Monsieur le Président a été habilité à signer la convention à intervenir avec l'Etat, ainsi que tous documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

Adoptée (Contre : 22 voix – Abstention : 3 voix).

**\* Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun- Services scolaires - Avenant n° 6 à la convention avec la commune de Canteleu : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016\_0790)

La prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 de la convention d'organisation des transports scolaires sur le territoire de la commune de Canteleu, a été approuvée.

Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant n° 6 à intervenir entre la Métropole et la commune de Canteleu.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun- Rames de tramway - Gros entretien et renouvellement - Plan de maintenance 2017-2018 : approbation (DELIBERATION N° C2016\_0791)**

Le plan de maintenance 2017 – 2018 a été approuvé.

L'enveloppe financière nécessaire pour mettre en oeuvre ce plan de maintenance s'élève à 1 216 000 € HT (soit 1 459 200 € TTC).

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Politique en faveur du vélo- Reconduction du dispositif d'octroi d'une subvention aux particuliers pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) : autorisation (DELIBERATION N° C2016\_0792)**

La reconduction de l'attribution d'une subvention à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique pour les particuliers majeurs résidant sur le territoire de la Métropole et ayant des conditions de revenu respectant le barème présenté en annexe de la délibération, a été approuvée dans les conditions suivantes :

- le montant de cette subvention correspondra à 30 % du prix d'achat TTC du VAE neuf, dans la limite d'un plafond de 300 €,
- les bénéficiaires de cette aide devront s'engager à ne pas revendre le vélo pour lequel la subvention a été perçue pendant deux années à compter de la date de versement de la subvention.

La subvention pourra être attribuée à tous les membres du foyer fiscal.

Ces subventions seront versées aux particuliers sur présentation de justificatifs, elles sont nominatives et ne seront versées qu'une seule fois par personne pendant une période de 10 ans.

Adoptée.

**Services publics aux usagers**

**\* Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Fixation des tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif applicables au 1er janvier 2017 (DELIBERATION N° C2016\_0793)**

Les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les services de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif ont été fixés.

Adoptée (Contre : 19 voix – Abstention : 6 voix).

**\* Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Rapports annuels des délégués 2015 - Rapport du Président sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (DELIBERATION N° C2016\_0794)**

Le Conseil métropolitain a pris acte de la présentation des rapports des délégués des services de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil a donné un avis sur le rapport du Président sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement de la Métropole a été rendu.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Assainissement- Interventions réalisées par les agents de la régie publique de l'Assainissement - Fixation des tarifs applicables au 1er janvier 2017 (DELIBERATION N° C2016\_0795)**

Les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les interventions réalisées par les agents de la régie publique de l'Assainissement ont été adoptés.

Adoptée (Contre : 19 voix – Abstention : 6 voix).

**\* Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Assainissement- Stations d'épurations (STEP) de Petit-Quevilly et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf - Traitement des apports extérieurs et autres prestations annexes - Fixation des tarifs applicables au 1er janvier 2017 (DELIBERATION N° C2016\_0796)**

Les tarifs applicables à la station d'épuration Emeraude et à la station d'épuration de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ont été adoptés.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Eau- Convention de partenariat et de prestations à intervenir avec le Médiateur de l'Eau : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2016\_0797)**

La convention de partenariat et de prestations à passer avec la Médiation de l'eau a été adoptée.

Monsieur le Président a été habilité à signer la convention.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Eau- Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval - Avenant n° 1 à la convention constitutive modifiée : autorisation de signature - Approbation du plan de financement associé (DELIBERATION N° C2016\_0798)**

L'avenant n° 1 à la convention constitutive modifiée et le plan de financement prévisionnel associé, ont été adoptés et Monsieur le Président a été habilité à les signer.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Eau- Interventions réalisées par les agents de la régie publique de l'Eau - Fixation des tarifs applicables au 1er janvier 2017 (DELIBERATION N° C2016\_0799)**

Les tarifs applicables aux interventions réalisées par les agents de la Régie Publique de l'Eau, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ont été adoptés.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Environnement - Restauration des pelouses calcicoles - Conventions à intervenir pour la réalisation de travaux et la mise en place d'une gestion écologique : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2016\_0800)**

La réalisation de travaux sur les pelouses calcicoles à restaurer a été approuvée.

Les termes de la convention-type définissant les conditions de mise en œuvre des travaux et les modalités de gestion par pâturage extensif, ont été approuvés.

La signature des conventions à intervenir avec les propriétaires des parcelles ainsi que tout document nécessaire à la réalisation du projet ont été déléguées à Monsieur le Président.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Environnement - Plan climat énergie- Convention-cadre de partenariat à intervenir avec l'ADEME : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2016\_0801)**

Les termes de la convention-cadre de partenariat 2017-2019 à intervenir avec l'ADEME ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer cette convention ainsi que tout acte d'exécution afférent.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Environnement - Plan climat énergie- Programme d'actions du Contrat Objectif Territorial Energie Climat : approbation - Contrat Objectif Territorial Energie Climat avec l'ADEME : autorisation de signature - Demande d'aides financières auprès de l'ADEME : autorisation (DELIBERATION N° C2016\_0802)**

Le programme d'actions du Contrat d'Objectif Territorial Énergie Climat a été approuvé.

Monsieur le Président a été habilité à signer le Contrat d'Objectif Territorial Énergie Climat de l'ADEME et à percevoir les aides financières afférentes.

Il a été également autorisé à solliciter auprès de l'ADEME ou de tout autre organisme les aides financières pour la réalisation d'un système de management de l'énergie, et à signer tout document nécessaire à leur obtention.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Environnement - Plan climat énergie- Programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte - Demande de subvention : autorisation - Convention-type à intervenir avec le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer : approbation (DELIBERATION N° C2016\_0803)**

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter auprès du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et de la Caisse des dépôts et des consignations, une subvention d'investissement d'un montant de 2 000 000 € dans le cadre de dépenses à engager par la collectivité pour le projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Les termes de la convention-type à passer entre la Métropole Rouen Normandie et le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, dans le cadre de la mise en œuvre de l'appui financier au projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été autorisé à accomplir toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Environnement - Transition énergétique- Appel à candidatures "Conseil Habitat & Energie" 2017 de la Région Normandie - Plan de financement prévisionnel 2017 : adoption - Demande de subvention : autorisation (DELIBERATION N° C2016\_0804)**

Une réponse favorable à l'appel à candidatures lancé par la Région Normandie le 3 octobre 2016 et relatif à la mise en place du dispositif de chèque éco-énergie, a été rendue.

Le plan de financement prévisionnel de l'Espace Info-Energie pour l'année 2017 a été adopté.

Monsieur le Président a été habilité à solliciter des subventions au taux le plus élevé possible auprès des financeurs potentiels et à signer les conventions et tout acte à intervenir.

Un engagement pour solliciter l'inscription de crédits complémentaires au cas où les aides obtenues seraient inférieures aux aides escomptées, afin de garantir l'exécution du projet, a été pris.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Gestion des déchets - Accès des professionnels au service public de collecte des déchets ménagers et assimilés et enlèvement des encombrants - Fixation des tarifs applicables au 1er janvier 2017 (DELIBERATION N° C2016\_0805)**

Les tarifs 2017 pour l'accès des professionnels à la déchetterie du Pré aux Loups à Rouen et l'enlèvement des encombrants sur rendez-vous, ont été approuvés.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2017.

Monsieur le Président a été habilité à signer tout document nécessaire à l'application de ces tarifs et à l'encaissement des recettes correspondantes.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Gestion des déchets - Accès des services techniques municipaux au réseau des déchetteries - Fixation des tarifs applicables au 1er janvier 2017**  
(DELIBERATION N° C2016\_0806)

Les tarifs 2017 pour l'accès des services techniques municipaux au réseau des déchetteries ont été approuvés.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2017.

Monsieur le Président a été habilité à signer tout document nécessaire à l'application de ces tarifs et à l'encaissement des recettes correspondantes.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Gestion des déchets - Collecte des déchets ménagers et assimilés aux ordures ménagères et aux déchets recyclables des professionnels soumis à la Redevance Spéciale Incitative - Convention-type à intervenir : autorisation de signature**  
(DELIBERATION N° C2016\_0807)

Les termes de la convention-type à intervenir entre la Métropole et les établissements assujettis à la Redevance Spéciale Incitative, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer les conventions à intervenir.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Avenant n° 5 de fin de concession du réseau de chaleur de Rouen Bihorel à intervenir avec DALKIA : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016\_0808)

Les termes de l'avenant n° 5 au contrat concession du chauffage urbain de Rouen - Bihorel, intervenu le 2 juillet 1986, ont été approuvés.

Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité a été autorisé à signer l'avenant n° 5.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Avenant n° 2 à la convention tripartite relative à la livraison de chaleur produite par l'unité de valorisation énergétique de Grand-Quevilly à la sous-station « chaufferie centrale » de Petit-Quevilly à**

**Intervenir entre le SMEDAR et Engie Energie Services : autorisation de signature**  
(DELIBERATION N° C2016\_0809)

Les termes de l'avenant n° 2 à la convention tripartite à intervenir entre le SMEDAR, la Métropole Rouen Normandie et Engie Energie Services, relative à la livraison de chaleur produite par l'unité de valorisation énergétique de Grand-Quevilly à la sous-station « chaufferie centrale » de Petit-Quevilly, ont été approuvés.

Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité a été autorisé à signer l'avenant n° 2.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Avenant n° 12 de fin de concession du réseau de chaleur de Petit-Quevilly à intervenir avec ENGIE ÉNERGIE SERVICES : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016\_0810)

Les termes de l'avenant n° 12 au contrat concession pour l'exploitation, la rénovation, le développement et le financement du réseau de chaleur de Petit-Quevilly, intervenu le 9 juin 1993, ont été approuvés.

Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité a été autorisé à signer l'avenant n° 12.

Adoptée.

**Ressources et moyens**

**\* Ressources et moyens - Commission de délégation de services publics - Modalités de dépôt des listes** (DELIBERATION N° C2016\_0811)

L'abrogation de la délibération du 14 avril 2014 portant modalités de dépôt des listes de la commission de délégation de service public a été approuvée.

Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir et elles devront prévoir un nombre de suppléants égal à celui des titulaires.

Les listes devront être déposées auprès du secrétariat du Président de la Métropole jusqu'à 24 heures avant la séance du Conseil au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Finances - Adoption et exécution des budgets 2017 - Mandatement des dépenses : autorisation** (DELIBERATION N° C2016\_0812)

Monsieur le Président a été autorisé :

- à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement conformément au tableau annexé à la délibération, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars 2017,

- à liquider et mandater les dépenses et mettre en recouvrement les recettes dans la limite de l'état des restes à réaliser de la section d'investissement jusqu'à la reprise des crédits en cause au budget 2017,
- à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Finances - Budgets Principal, Transport, Déchets ménagers et Régie Réseau Seine Création - Admission en non valeur de créances non recouvrées : autorisation (DELIBERATION N° C2016\_0813)**

L'admission en non valeur des sommes indiquées dans le tableau figurant dans la délibération et concernant le budget principal, le budget transports, le budget déchets ménagers et le budget Réseau Seine Création, a été approuvée.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Finances - Budget 2016 - Décision Modificative n°3 (DELIBERATION N° C2016\_0814)**

La décision modificative n°3 a été adoptée, chapitre par chapitre.

La participation du budget principal au budget annexe des transports pour un montant de 22 250 292 €, a été adoptée.

La participation du budget principal au budget annexe des déchets ménagers pour un montant de 14 983 902,39 €, a été adoptée.

La participation du budget principal à la Régie Rouen Normandie Création pour un montant de 670 188,13 €, a été adoptée.

La participation financière à la régie des équipements culturels pour un montant de 1 560 000 € a été adoptée.

Adoptée (Contre : 25 voix).

**\* Ressources et moyens - Finances - Orientations budgétaires 2017 - Débat (DELIBERATION N° C2016\_0815)**

Le Conseil a débattu sur les orientations budgétaires 2017 telles que détaillées dans la délibération.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Finances - Régie publique de l'Eau - Budget principal de l'Eau et budget annexe de l'assainissement - Admission en non valeur de créances non recouvrées : autorisation (DELIBERATION N° C2016\_0816)**

L'admission en non valeur des sommes récapitulées dans les tableaux figurant dans la délibération concernant la consommation d'eau et les autres créances, a été approuvée.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Finances - Commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal -  
Transfert de la ZAE de la Briqueterie - Conditions patrimoniales et financières : approbation  
(DELIBERATION N° C2016\_0817)**

Les conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAE de la Briqueterie, à savoir la cession par la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal de parcelles dont elle conservait la maîtrise foncière et actuellement occupées par la Société « Béton chantiers de Normandie » dans le cadre d'un bail commercial, au prix estimé par les domaines à 120 000 € (AK 77, 78, 79, 131 pour une surface totale de 4506 m<sup>2</sup>) et la SCI DUTHIL, en contrat de bail depuis le 7 avril 2006, dont le prix de vente est déterminé sur la base du calcul défini par le contrat et s'élève à 16 155,46 € (AK 76, 75, 74, 73, 72, 71, 70 pour une surface totale de 3871 m<sup>2</sup>), ont été approuvées.

La Métropole se substituera à la Commune dans la perception des loyers des baux à compter de la cession constatée par acte de vente. S'ajoute également la cession de délaissés constitués par les parcelles AK 26 et 27 pour une surface totale de 584 m<sup>2</sup> au prix estimé par les domaines à 14 600 € et le « prix de cession » total pour cette zone s'élèvera donc à 150 755,46 €.

Les conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAE de la Briqueterie seront soumises à l'approbation des communes membres.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Finances - Convention à intervenir avec la Ville de Rouen  
organisant les modalités de reversements des provisions du parking du Palais et les modalités  
de reversements de la compensation d'Etat : autorisation de signature  
(DELIBERATION N° C2016\_0818)**

Les termes de la convention permettant d'organiser les modalités de reversements des provisions du parking du Palais sur 15 ans et d'organiser les modalités de reversements sur 5 ans de la compensation d'Etat suite au déclassement de la RN15, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer la convention à intervenir avec la Ville de Rouen.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Finances - Esplanade Saint-Gervais - Aménagement d'un  
espace polyvalent - Attribution d'un fonds de concours à la Ville de Rouen  
(DELIBERATION N° C2016\_0819)**

L'attribution d'un fonds de concours à la Ville de Rouen représentant 50 % du montant hors taxe de l'opération dans la limite de 392 500 €, a été approuvée.

Il est précisé que ce fonds de concours ne pourra pas excéder le financement communal et qu'il pourra être versé dans la limite maximum de 2 acomptes sur présentation d'un état récapitulatif des factures acquittées.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Finances - Garantie d'emprunt SPL Rouen Normandie  
Stationnement Réaménagement d'un prêt de la Caisse d'Epargne - Emprunt de 4 350 000 € :  
autorisation (DELIBERATION N° C2016\_0820)**

L'apport d'une garantie, à hauteur de 50 %, de la Métropole Rouen Normandie à la SPL Rouen Normandie Stationnement, pour le réaménagement d'un prêt existant d'un capital restant dû total de 3 450 000 €, que la société a négocié auprès de la Caisse d'Epargne, a été approuvé.

Au cas où, pour quelque motif que ce soit, la SPL Rouen Normandie Stationnement ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Métropole Rouen Normandie a été autorisée à en effectuer, à hauteur de 50 %, le paiement en ses lieux et place, sur simple demande de la Caisse d'Epargne adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement d'une ressource suffisante.

L'engagement de créer, pendant toute la durée du prêt, en cas de besoin, une ressource suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt, à hauteur de 50 %, a été approuvé.

Monsieur le Président a été autorisé à signer le contrat de prêt passé entre la Caisse d'Epargne et la SPL Rouen Normandie Stationnement ainsi que la convention afférente.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Finances - COMMUNICATION - Agence Régionale de l'Environnement de Normandie - Contrôle de gestion - Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie (DELIBERATION N° C2016\_0821)**

Le Conseil métropolitain a pris acte de la communication du rapport d'observations définitives sur la gestion de l'Agence Régionale de l'Environnement de Normandie et de la tenue d'un débat.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Immobilier - Construction d'un bâtiment pour le regroupement des services de la Métropole - Avenant n°2 au marché de maîtrise d'oeuvre fixant le coût de réalisation des travaux et mission complémentaire portant sur l'ameublement : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2016\_0822)**

Le coût de la construction d'un bâtiment pour le regroupement des services de la Métropole Rouen Normandie dans l'écoquartier FLAUBERT- HANGAR 108 à 20 184 000 € HT soit 24 220 800 € TTC, a été fixé.

La décision de confier à la maîtrise d'œuvre une mission complémentaire d'accompagnement à l'aménagement des espaces les plus emblématiques de l'opération portant sur la conception de visuels préalables au choix, l'étude de localisation en plan du mobilier, l'assistance au choix et le suivi de la mise en place pour les espaces concernés, pour un montant de 20 740 €HT (24 888 €TTC), a été approuvée.

Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'oeuvre fixant ce coût de réalisation.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Ressources humaines - Adhésion à l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) : autorisation - Désignation d'un représentant**

Le projet de délibération a été retiré de l'ordre du jour.

**\* Ressources et moyens - Ressources humaines - Création d'un emploi à temps non complet et répartition des emplois permanents de la Métropole Rouen Normandie au 1er janvier 2017 : approbation (DELIBERATION N° C2016\_0823)**

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 17,5/35ème auprès de la Direction de la Solidarité (sur les grades adjoints administratifs de 1ère et 2ème classe, adjoints administratifs principaux de 1ère et 2ème classe), a été approuvée.

La répartition des emplois permanents de la Métropole Rouen Normandie (situation arrêtée au 1er janvier 2017) telle que présentée en annexe de la délibération, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif, a été approuvée.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Ressources humaines - Présentation du rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes 2016 (DELIBERATION N° C2016\_0824)**

Le Conseil métropolitain a pris acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2017

Adoptée.

**\* Comptes-rendus des décisions - Compte-rendu des décisions du Président (DELIBERATION N° C2016\_0825)**

Adoptée.

**\* Comptes-rendus des décisions - Bureau - Compte-rendu des décisions du Bureau du 19 septembre 2016 (DELIBERATION N° C2016\_0826)**

Adoptée.

**\* Comptes-rendus des décisions - Bureau - Compte-rendu des décisions du Bureau du 10 octobre 2016 (DELIBERATION N° C2016\_0827)**

Adoptée.

## **Urbanisme et Habitat**

**\* Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Conseil d'Administration de l'office public de l'habitat de la Métropole "Rouen Habitat" - Détermination du nombre d'administrateurs - Désignation des représentants de la Métropole et des associations pour l'insertion et le logement des personnes défavorisées (DELIBERATION N° C2016\_0763)**

Le maintien à vingt-sept membres au conseil d'administration de l'office public de l'habitat « Rouen Habitat » ayant voix délibérative a été approuvé.

Les 6 conseillers métropolitains suivants sont élus en qualité d'administrateurs :

- Monsieur Yvon ROBERT
- Madame Nelly TOCQUEVILLE
- Madame Christine RAMBAUD
- Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY
- Monsieur Didier CHARTIER
- Monsieur Stéphane MARTOT

Les 3 personnalités qualifiées (qui ont la qualité d'élus d'une collectivité territoriale du ressort de compétence de l'office, autre que celui de rattachement) suivantes sont élus :

- Monsieur Guillaume COUTEY
- Madame Marlène MAMEAUX

La désignation de la 3ème personnalité se fera lors du prochain Conseil.

Les 6 représentants (qui ne sont pas des élus de l'établissement public de rattachement, étant choisis en qualité de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales) suivants sont élus :

- Madame Françoise DELIQUAIRE
- Madame Elisabeth SALINE
- Madame Elisabeth MENESTRIER
- Madame Jocelyne MEHAIGNERIE
- Madame Evelyne LEROY
- Monsieur José ESCALANTE

et les 2 représentantes suivantes (des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées) sont élues :

- Madame Martine GALAS
- Madame Laurence de KERGALE

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h09.